

Users' Group - Groupe de travail "Belgian Grid"

Réunion du 11 septembre 2014

Présents: S. Gabriels (SPF Economie, Direction Energie)
W. Aertsens (INFRABEL)
J.-P. Boydens (Cogen Vlaanderen)
P. Claes (FEBELIEC)
Y. Foste (FEBEG)
W. Gommeren (BECI)
B. Gouverneur (SYNERGRID)
D. Halkin (ORES)
S. Harlem (FEBEG)
N. Laumont (EDORA)
B. Massin (EFET)
G. Meynckens (FEBELIEC)
N. Pierreux (Belpex)
L. Plaatbrood (FEBEG)
S. Spoelders (EFET)
L. Vande Velde (BOP)
F. Van Gijzeghem (ODE)

D. Zenner (Président), I. Gerkens (ELIA)
B. De Wachter, C. Kerremans (partiellement, ELIA)

Excusés: J.-P. Bécrot (GABE)
A. Detollenaere (ODE)
T. de Waal (FEBEG)
B. De Wispelaere (FEBEG)
M. Malbrancke (InterRegies)
D. Vangulick (ORES)
P. Zadora (GABE)

Agenda

1. Approbation du projet de rapport du 30/04/2014
2. Transposition des Codes de réseaux européens - Approche proposée
3. Consultation structure tarifaire - Etat des lieux et prochaines étapes
4. Consultation modifications contrat ARP – Etat des lieux et prochaines étapes
5. Sécurité d'approvisionnement et risque de pénurie – Plan d'urgence
6. Divers

1. PROJETS DE RAPPORT DES 18/11/2013 ET 28/01/2014

La représentante d'EDORA présente des remarques au projet de rapport, pour compléter et clarifier ses interventions au point 2 « Accès flexible ». Elles portent sur les investissements réseaux requis pour accueillir les renouvelables et la notion de 'free band'. A la demande de la représentante d'EDORA, le président du WG Belgian Grid précise que, tout en restant neutre dans le débat de la compensation des certificats

verts perdus, Elia conseille d'adopter un mécanisme simple pour compenser cette perte de certificats. Cette phrase sera reformulée pour clarifier la position d'Elia.

Une version amendée du projet de PV sera communiquée au WG Belgian Grid, pour approbation écrite d'ici la prochaine réunion du WG Belgian Grid.

2. TRANSPOSITION DES CODES DE RESEAUX EUROPEENS - APPROCHE PROPOSEE

Elia présente une façon d'organiser les discussions en Users' Group dans le cadre de la transposition des 10 codes de réseaux en cours de développement au niveau européen (v. présentation « Belgian NC implementation: Proposed approach »).

Cette approche serait réalisée en deux étapes, pour tenir compte du degré de maturité différent de ces codes. Il faut aussi tenir compte du fait que la transposition en Belgique portera sur de nombreux textes législatifs, contrats, procédures, etc., et pas uniquement les règlements techniques. L'idée est d'utiliser les WG existants et d'avoir une première étape qui consiste à identifier les sujets et à en discuter de façon générale par thématique. Cela permettra de définir l'objectif de la transposition de ce sujet, avant de faire, dans une deuxième phase, des propositions de textes juridiques. Elia précise que le besoin d'un WG dédié (par exemple un WG 'règlement technique' ou 'contrats'), est plus utile à la seconde phase de la transposition.

Un représentant de FEBEG rappelle que d'autres stakeholders travaillent aussi sur cette transposition. Elia en convient et souligne que la plupart d'entre eux, tels Synergrid et l'administration fédérale, sont présents en Users' Group. Vu les impacts pressentis et la représentativité des acteurs au sein du Users' Group, le Users' Group semble être le forum adéquat pour développer une vision globale de la transposition, au niveau belge. Elia répond aussi à ce représentant de FEBEG qu'on dispose de temps pour organiser cette transposition, qui ne peut commencer que lorsqu'un projet de code est suffisamment mature (au stade de pre-comitology). Elia suggère de présenter aux régulateurs concernés l'approche privilégiée de la transposition des codes de réseaux.

Le représentant d'ODE souligne qu'il faudra également tenir compte d'une transposition au niveau régional pour certains sujets. Le représentant d'ORES le confirme et précise que les principes devraient rester les mêmes à tous les niveaux pour transposer les codes, même si la manière de le faire sera probablement différente à chaque niveau de pouvoir.

3. CONSULTATION STRUCTURE TARIFAIRE - ETAT DES LIEUX ET PROCHAINES ETAPES

Elia présente les résultats de la consultation sur initiative d'Elia relative à une nouvelle structure tarifaire (v. présentation « Tariefmethodologie 2016-2019 »). Une version non confidentielle du rapport de consultation est disponible sur le site web. Ce rapport est actuellement disponible uniquement en néerlandais mais, en réponse à une demande de la représentante d'EDORA, celui-ci sera bientôt disponible en français.

Elia confirme la remarque d'un représentant d'EFET, à savoir que cette proposition de structure tarifaire ne permet pas d'évaluer vraiment l'impact des futurs tarifs pour une catégorie précise de clients. Il n'était pas question d'un budget ou d'un tarif mais d'une vision plus générale des concepts. En outre, il faudrait en pratique tenir compte de chaque élément de la méthodologie tarifaire car les effets se compensent parfois.

Elia informe le WG Belgian Grid de la consultation lancée récemment par la CREG sur un projet de méthodologie tarifaire. Cette méthodologie tarifaire, une fois finalisée, sera appliquée à Elia pour la prochaine période tarifaire 2016-2019. Le scope de cette

nouvelle consultation est plus étendue que celle réalisée par Elia: elle porte sur l'ensemble de la méthodologie tarifaire et pas seulement sur la structure tarifaire.

Un représentant de FEBELIEC fait remarquer que la structure tarifaire n'a pas été adaptée suite à la consultation d'Elia. Il convient, selon lui, d'être attentif à la façon dont la CREG prendra en compte les remarques formulées pendant la consultation sur son projet de méthodologie tarifaire, vu la consultation précédente sur la structure tarifaire. Elia précise que la CREG a reçu en temps utile l'ensemble des remarques émises auprès d'Elia et qu'elle pouvait en tenir compte. La CREG est cependant seule responsable pour la méthodologie tarifaire. Elia souligne que les résultats de la consultation sont très utiles pour connaître les sensibilités de chaque type de clients du réseau Elia. En outre, on a constaté que personne n'a contesté la suppression du mécanisme de souscriptions.

Un représentant d'EFET souligne qu'Elia suit la proposition de la CREG. Elia confirme que le projet de méthodologie tarifaire a été concerté l'été dernier entre la CREG et Elia. Les PVs de ces réunions de concertation font partie des documents soumis en consultation par la CREG. Elia confirme accepter les propositions d'incitants présentés par la CREG et souligne que les futurs tarifs tiendront compte de l'atteinte, pour une certaine partie, de ces objectifs. Ceci est une vision ex-ante qui sera confirmée ex-post ou non. Chaque incitant a ses propres modalités d'application, avec un bonus/malus graduel selon les performances atteintes ou pas.

Un représentant de FEBELIEC relève que la compensation des pertes en nature est maintenue. Elia rappelle que le règlement technique fédéral (articles 161-162) ne permet pas de changer cette approche, tant qu'il n'est pas adapté. Ce débat doit encore être mené ; il y a des avantages et des inconvénients à chaque approche possible.

Un représentant de FEBEG fait remarquer que le projet de méthodologie tarifaire prévoit des tarifs qui portent sur deux contrats différents. Il faudra que cette découpe soit suffisamment claire dans la méthodologie tarifaire finale. Elia suggère que cette remarque soit adressée à la CREG durant la consultation.

Enfin, en réponse à la question du représentant d'INFRABEL, Elia précise que la notion de production locale est maintenue, comme reprise dans le règlement technique, mais sera liée à la notion de consommation nette. Cette valeur nette sera calculée par rapport à la production locale telle que définie par la législation actuelle (par exemple, pas la production injectée par une ligne directe).

La représentante d'EDORA demande des précisions sur le processus. Elia rappelle que ces étapes sont organisées par la loi et ont fait l'objet d'un consensus entre la CREG et Elia. La CREG doit adopter une méthodologie tarifaire d'ici fin 2014, qui sera appliquée à Elia. La consultation en cours porte sur ce projet de méthodologie tarifaire. La CREG a justifié ce projet par rapport aux missions d'Elia et aux objectifs de politique énergétique fixés par le gouvernement (il s'agit des lignes directrices tarifaires, fixées par la loi, qui donne un cadre général à la CREG pour établir sa méthodologie tarifaire).

Un représentant d'EFET voudrait que le processus de consultation des acteurs de marché se poursuive en 2015, par exemple pour donner leur avis sur le choix d'un type de tarif, sur la pondération entre les tarifs...). Elia répond qu'elle a l'intention de porter à la connaissance du Users' Group certains éléments de décision lors de la construction des tarifs. Elia souligne qu'il sera probablement difficile d'atteindre des consensus en la matière et que les futures discussions en Users' Group auront leurs limites.

4. CONSULTATION MODIFICATIONS CONTRAT ARP – ETAT DES LIEUX ET PROCHAINES ETAPES

Elia présente les résultats de la consultation qui s'est déroulée l'été dernier, relative aux modifications du contrat ARP requises pour mettre en œuvre la réserve stratégique (v. présentation « Voorstellen van wijzigingen ARP-Contract in het kader van de strategische reserve – Feedback consultatie – Next steps »). Seul Belpex a proposé de modifier la formulation de certaines phrases. Ces remarques ont été prises en compte dans les modifications du contrat ARP soumises à approbation officielle de la CREG et de la VREG.

Les régulateurs ont approuvé fin août les modifications du contrat ARP. Le contrat adapté sera communiqué prochainement aux ARPs. Une nouvelle version du contrat sera également publiée sur le site web d'Elia.

5. SECURITE D'APPROVISIONNEMENT ET RISQUE DE PENURIE – PLAN D'URGENCE

Le Président du WG Belgian Grid présente l'état des lieux de l'approvisionnement en électricité pour les prochains mois et du risque de pénurie (v. présentation « Analyse de l'approvisionnement en électricité - Hiver 2014-2015 et suivants – Plan de pénurie »). Cette présentation met l'accent sur les rôles et responsabilités de chaque partie concernée, l'évolution récente du parc de production, l'analyse statistique de la sécurité d'approvisionnement et les incitants vers le marché pour flexibiliser tous les moyens disponibles. Enfin, elle évoque le mode de fonctionnement du plan de délestage.

Un représentant d'EFET demande si le principe de compensation prévu pour l'accès flexible pourrait être transposé au niveau de la capacité aux frontières. Selon Elia, ceci serait difficile à réaliser car la capacité aux frontières doit être organisée au niveau européen et le principe du N-1 doit être maintenu. Elia garantit l'importation de 3.500 MW mais se demande si, en période de pénurie, les marchés voisins peuvent fournir une telle quantité aux fournisseurs. [Elia précise qu'interrompre des interconnexions risquerait de mettre en danger le système européen et que ne peut qu'être réalisé qu'en dernier recours.](#)

Le représentant d'INFRABEL demande aux fournisseurs comment garantir concrètement cette fourniture aux clients si le volume est insuffisant, alors que les ARPs ont l'obligation d'être en équilibre. Cela peut-il se faire en coupant l'approvisionnement de certains clients et à quelles conditions ? Le représentant d'INFRABEL note l'importance de prévenir les clients concernés à l'avance.

Un représentant d'EFET souligne qu'il faudra trouver une solution en cas de pénurie sur tous les marchés malgré un prix maximum. Pour un représentant de FEBELIEC, c'est le signal prix du marché libre qui devrait inciter à augmenter les investissements en outils de production. Malheureusement, selon lui, ce signal prix n'est plus assez clair, notamment car il est limité et que le politique a poussé le choix de certaines technologies.

En réponse à une demande du représentant d'INFRABEL, un représentant d'EFET précise que toute l'information disponible sur l'état du réacteur Doel 4 est publique.

Les représentants de FEBELIEC et d'EDORA demandent alors si le calcul probabiliste des capacités disponibles tient compte des actions liées à la demande, qui auraient un impact sur le fait que la production et l'importation correspondent à la consommation et l'exportation. Selon Elia, ceci n'est pas le cas ; il s'agit d'une analyse du LOLE et de l'« adequacy » avant toute action de sensibilisation ou d'interdiction. Un représentant d'EFET demande par ailleurs quel est le risque de report de la charge puisque le risque de pénurie n'est pas limité aux heures du soir. Le représentant d'ODE souligne aussi le

risque lié au déplacement des entretiens des unités de production hors des périodes hivernales, qui pourrait déplacer le risque de pénurie en dehors de la période d'activation de la réserve stratégique.

Elia précise au représentant d'INFRABEL que, vu l'ampleur des besoins, l'entièreté des offres de réserve stratégique sera contractée. La CREG analyse à présent le caractère raisonnable des offres communiquées à Elia. Quant au financement du coût de la réserve stratégique, Elia est en discussion avec la CREG.

Enfin, un représentant d'EFET questionne la pertinence d'investir dans le renforcement des interconnexions, vu la pénurie annoncée également dans les pays voisins. Elia rappelle qu'heureusement la pénurie ne s'annonce que pour quelques heures, alors que le marché 'cross-border' est permanent et permet de renforcer le 'welfare global' de la région concernée.

Le représentant d'INFRABEL se demande si les règles habituelles de déséquilibre seraient applicables en cas de mise en œuvre du plan de délestage. Les ARPs subirait un déséquilibre automatique qui pourraient être positif financièrement à certains. Elia précise que cette discussion est en cours entre Elia, la CREG et les GRDs afin de voir comment gérer le déséquilibre des périmètres des ARPs. Il faut aussi noter que les clients raccordés directement au réseau Elia ne seront pas délestés.

Elia souligne que la philosophie est de faire tout pour ne pas être obligé de délester. Les mesures ne sont pas encore clairement définies; elles dépendent des autorités. Il faudrait trouver au minimum 1.000 MW de charge. A la demande de la représentante d'EDORA sur l'ampleur du potentiel des mesures de sensibilisation, Elia précise que le SPF Economie les estime à environ 350-500 MW. A cela, il faudra ajouter les mesures d'interdiction qui seront individualisées. Par exemple, couper l'éclairage autoroutier rapporterait très mais inciterait à des actions volontaires...

Par ailleurs, Elia rappelle que la situation de pénurie est prévisible. Elle surviendra notamment pour des causes météo, comme une grande vague de froid sur toute l'Europe. Les heures critiques seront identifiées plusieurs heures à l'avance et le délestage interviendra seulement si aucune autre solution n'existe et que la réserve stratégique appelable n'est pas suffisante.

La représentante d'EDORA relaye les inquiétudes de ses membres qui veulent savoir si les parcs éoliens seront coupés. Le représentant de SYNERGRID précise que les feeders actifs en moyenne tension seront remis le plus vite possible sous tension, en partant des postes Elia. Cette remise sous tension devrait prendre environ 20 min. Ces feeders injectent en permanence vers le réseau de distribution; il s'agit en général des parcs éoliens directement raccordés au poste moyenne tension ou des boucles globalement injectrices. Quant aux autres types de feeders (passifs et mixtes), ils seront remis sous tension progressivement, après signal d'Elia et gestion du réenclenchement par le dispatching des GRDs concernés. Cela permettra de soulager le réseau avec un maximum de production locale, tout en tenant compte du volume de consommation (pour éviter tout effet rebond lors du réenclenchement). Pour plus de détails, le représentant de SYNERGRID précise que des FAQ sont mises à disposition des clients et que ceux-ci devraient contacter leur GRD pour connaître leur situation spécifique. Il est à la disposition de la représentante d'EDORA pour l'aider à préparer une communication ciblée vers ses membres, sur base de l'information disponible à ce stade.

Un représentant d'EFET relève un autre problème pour ces producteurs délestés, à savoir la gestion de leurs offres sur Belpex alors qu'ils n'ont plus d'énergie à vendre en pratique, et par conséquent l'impact de cette situation sur leur déséquilibre.

7. DIVERS

Elia rappelle que les ARPs ont été informé fin juin des coefficients de pertes applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 pour compenser les pertes actives dans le réseau de transport fédéral, conformément aux articles 161 et 162 du règlement technique fédéral.

A partir du 1^{er} janvier 2015, ces pourcentages s'élèveront à: heures pleines: 1,50 % ; heures creuses: 1,25 % ; weekend: 1,25 %. Pour documenter cette augmentation, une note d'explication technique a été communiquée aux ARPs et se trouve sur le site web d'Elia. Les membres du WG Belgian Grid considèrent que cette information permet de comprendre cette augmentation de façon suffisante et qu'une présentation spécifique en WG n'est pas nécessaire.

* * *

La prochaine réunion du WG Belgian Grid sera fixée fin octobre ou novembre 2014.